



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2019

ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention des raccordements au domaine privé de l'assainissement collectif sur le hameau de Montallery qui sera donné à chaque propriétaire de Montallery pour signature. Compte tenu du montant des travaux, un forfait de 600 € sera demandé à chaque propriétaire.

LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre selon la liste, jusqu'à trois parcelles à compter de ce jour, à condition qu'aucun acquéreur n'achète pas plus d'une parcelle, dans le respect du règlement du lotissement.

CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions sur les contrats d'assurance statutaire, négocié par le CDG 89, avec CNP/ SOFAXIS

REGLEMENT DE PUBLICITE DE LA VILLE D'AUXERRE (RLP)

Le Conseil Municipal décide de ne formuler aucune observation et de donner un avis favorable au RLP de la commune d'Auxerre.

INDEMNITE DU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité du Trésorier à 50%.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat d'agent contractuel à 23/35° du 1^{er} novembre au 30 avril 2019

LOCATION DES SALLES DE FETES

- Toute demande de remboursement total ou partiel, suite à une annulation de location de salle, sera étudiée et validée uniquement par le Conseil Municipal.
- Suite à une demande d'annulation de salle et considérant que le cas de force majeure ne peut pas être retenu, qu'il n'y a pas de justificatif fourni par le locataire et que cette location a déjà fait l'objet d'une tentative de détournement, le Conseil Municipal de rembourser 200 euros symboliques sur le montant déjà versé.